Un débat au Sénat sur l'application de la loi d'Assurances Sociales aux façonniers

IL S'EST TERMINÉ PAR L'ADOPTION D'UN ORDRE DU JOUR DE CONFIANCE

Le Sénat avait à fixer hier la date de discussion de l'interpellation de **M. Millies-Lacroix** sur l'achat à l'étranger par les grands réseaux, de traverses de bois dur.

M. Pierre Laval, président du Conseil, propose la date du jeudi 24 décembre. L'interpellateur regrette qu'une date aussi éloignée soit proposée. Il c.t que les stocks de traverses qui entrent chez nous sont de nature à provoquer la ruine de nos producteurs de bois.

M. Laval fait connaître qu'aucun achat de traverses à l'étranger ne pourra être fait par les grands réseaux en 1932. Un projet de réorganisation du contrôle est soumis au Parlement. On tombe d'accord pour fixer au 17 décembre la discussion de l'interpellation.

M. Jean Durand demande des explications tout de suite. **M. Laval** déclare que les réseaux ont indiqué qu'ils n'avaient pas d'offres suffisantes des producteurs français pour leurs besoins et c'est là la raison de leurs achats à l'étranger.

On décide que la discussion des conclusions du rapport Morand, sur le projet relatif au maintien dans leurs locaux des locataires commerçants, menacés d'expulsion, serait inscrite à l'ordre du jour de la séance de vendredi.

LES ASSURANCES SOCIALES ET LES TRAVAILLEURS A DOMICILE

On discute l'interpellation **Soulié** sur les moyens envisagés, pour faire attribuer aux travailleurs à domicile le bénéfice des Assurances sociales. **M. Soulié** regrette, que dans le projet de loi qui a été déposé à la Chambre sur cette question, les tisseurs chefs d'ateliers tisseurs, n'aient pas été nommément désignés. Les passementiers sont assujettis par le fisc à l'impôt sur le salaire.

Ils sont exemptés pas suite du droit de patente et de la taxe sur le chiffre d'affaires, autant de preuves qu'il s'agit bien ici d salariés.

Ils doivent être traités comme tel, pour les Assurances sociales, de même qu'ils le sont par le fisc.

M. Landry, ministre du Travail, promet d'examiner sans retard les moyens de donner satisfaction. « J'ai préparé un texte législatif pour établir notre doctrine, ajoute-t-il, et j'ai déposé dès la rentrée du Parlement. Nous aurons à en discuter prochainement ».

LES TRAVAILLEURS AGRICOLES

Le ministre poursuit : « Le revenu des fermiers, M. Tayers doit être fixé forfaitairement par arrêté préfectoral, après avis des chambres d'agriculture. Celles-ci ont demandé que soient pris pour base les chiffres servant pour l'impôt sur les bénéfices agricoles, de nombreux départements attendent encore l'approbation préfectorale, des arrêtés qu'ils ont pris, cela dix-huit mois après la mise en vigueur de la loi, il faut en finir pour que la loi s'applique à la masse des travailleurs champêtres ».

Le président fait ensuite connaître qu'il a reçu l'ordre du jour suivant, de **MM. Louis Soulié, Héren, D'Rivet, Delay, Fernand Merlin et Pierre Robert : « Le Sénat, approuvant les déclarations du gouvernement, et comptant sur lui pour faire prévaloir les droits des façonniers en général, des chefs d'atelier tisseurs en particulier, en matière d'assurances sociales, passe à l'ordre du jour ».**

L'ordre du jour, accepté par le gouvernement, est adopté.

Avant de lever sa séance, le Sénat adopte le projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à modifier la loi du 19 décembre 1917 relative aux établissements dangereux, insalubres, ou incommodes.

Souvent, les usines sont mises en marche avant que ne soit demandée l'autorisation légale et le préfet hésite à faire jeter à la rue un nombreux personnel.

Désormais, le fonctionnement anticipé entraînera obligatoirement le rejet de la demande. Séance levée à 17 h. 40. Séance aujourd'hui, à 15 heures.

LIQUEUR
CORDIAL-MEDOC

MORT SUBITE DU COMPOSITEUR VINCENT D'INDY

Le compositeur Vincent d'Indy est mort subitement mercredi soir, à son domicile, à Paris.

Le compositeur Vincent d'Indy était né à Paris, le 27 mars 1851.

Elève de César Franck, il devint, en 1874, chef des chœurs des Concerts Colonne. En 1885, il obtint le grand prix en composition musicale de la Ville de Paris.

Avec Charles Bordes, il fonda la « Schola Cantorum », dont il resta le directeur après la mort de Bordes et où il enseigna la composition musicale.

Outre deux ouvrages qu'il a consacrés à César Franck et à Beethoven, Vincent d'Indy laisse un grand nombre de poèmes symphoniques pour orchestre, de la musique de chambre, des sonates et plusieurs œuvres connues : la « Légende de saint Christophe », « Fervaal », « L'Etranger », le « Chant de la Cloche », « Wallenstein ».

Commandeur de la Légion d'honneur, de l'ordre de Léopold de Belgique, de l'ordre de Charles II d'Espagne, de l'ordre de la Couronne de Belgique, il était encore titulaire de la médaille de 1870.

Il était membre de l'Académie de Belgique.

L'outillage national devant la Chambre des députés

LES DIFFÉRENTS CHAPITRES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, ET DE L'HYGIÈNE ONT ÉTÉ VOTÉS

La suite de la discussion du projet sur l'outillage national a été reprise hier matin par la Chambre des députés.

L'Amendement de **M. Patenotre-Desnoyers**, relatif aux subventions aux communes sur les produits des jeux, est retiré, puis **M. Dupin** demande que les **subventions pour les sapeurs-pompiers** soient prévues au chapitre 3, qui concerne les subventions aux communes.

Cet amendement est adopté à mains levées, malgré l'opposition de **M. Flandin**, mais à la demande de **M. Lafont** on décide ensuite de renvoyer ce chapitre à la Commission.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

On passe à l'instruction publique.

M. Herriot demande si le gouvernement aura les sommes nécessaires pour faire face à toutes les constructions scolaires prévues. Le ministre de l'Instruction publique répond que sur 4.104 projets en instance d'examen, 2.000 autres auront été subventionnés au 31 mars 1932. On ne peut, pour le moment, subventionner tous les projets présentés qui ne cessent d'augmenter.

Le ministre des Finances adresse un dernier appel à la Chambre, pour éviter tout retard supplémentaire dans la discussion.

M. Lafont demande le renvoi à la Commission du chapitre 1er, relatif aux constructions scolaires.

Le renvoi est voté par 325 voix contre 263. Les chapitres 2, 3 et 4 sont adoptés.

La séance est levée à midi et reprise à 15 h. 35. On continue la discussion des chapitres de l'instruction publique.

La Commission accepte les amendements de **MM. André Breton et Maurice Robert**, augmentant la dotation pour un laboratoire du froid et pour le Musée pédagogique.

M. Gabriel Delmotte propose un amendement tendant à inscrire dans le libellé du chapitre 10, « construction d'un observatoire moderne à l'observatoire de Paris ». La dépense prévue est de 110 millions.

M. Delmotte propose donc la création d'une station d'essais, qui servirait de noyau aux observatoires modernes et déclare qu'il se contenterait d'un premier crédit de cinq millions.

M. Emile Borel appuie l'amendement que combat **M. Flandin**. Le ministre promet satisfaction à **M. Delmotte** dans le budget de 1932. **MM. Lamoureux, Guérin et Malvy** combattent également l'amendeemnt qui est finalement **adopté par 285 voix contre 276.**

Le chapitre 11, qui prévoit un crédit de 10 millions pour les conservatoires, le chapitre 12 relatif à l'aménagement des stades et piscines, et les chapitres 13 et 14 sont adoptés.

LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

On arrive au département du commerce et de l'industrie. Le chapitre premier, organisation des débouchés, 5 millions, fait l'objet d'une controverse entre **M. Fougère**, qui justifie ce crédit, et M. Hymans, qui en demande la suppression. **M. Falcoz** demande à la Commission de lui faire connaître la destination du crédit. Finalement, la **suppression du chapitre 1er est votée.**

L'HYGIÈNE ET L'ASSISTANCE SOCIALE

A propos de la 4e section, chapitre relatif à l'hygiène et à l'assistance sociale (400 millions), **M. Jean Montigny** défend un système différent de celui de la Commission, pour financer les dépenses que les communes et les départements devront faire pour les établissements hospitaliers. Il autoriserait les communes, départements, établissements publics, à contracter des emprunts.

L'Etat prendrait à sa charge l'intérêt et l'amortissement de la somme correspondant à 50 % de la dépense totale. Deux milliards de travaux pourraient être ainsi entrepris. Cette solution permettrait de supprimer les crédits inscrits au projet et d'amorcer un programme complet.

M. Lamoureux demande à **M. Montigny** de retirer son amendement, qui constitue un vaste projet de neuf articles.

Il l'assure que la commission des Finances s'inspirera de ses observations. L'amendement est retiré.

Répondant aux observations de **MM. Geut et Gaston Thomson, M. Blaisot**, ministre de l'Hygiène, fait connaître la liste des établissements hospitaliers, notamment des centres anticancéreux, qui bénéficieront des subventions.

M. Amidieu du Clos, réclame des crédits nouveaux pour les dispensaires.

M. Blaisot lui promet satisfaction puis la suite de la discussion est renvoyée à ce matin.

DES INTERPELLATIONS RENVOYÉES

M. J.-L. Thomas, pose une question au Ministre de l'Agriculture sur la création immédiate et le fonctionnement de la Caisse Nationale d'Assurance contre les Calamités agricoles prévue par la loi des Finances du 31 décembre 1928.

M. Tardieu, lui répond puis la Chambre décide de joindre les interpellations de **MM. Bouyssou et Pernot**, sur les achats de traverses à l'étranger par les réseaux de chemins de fer aux interpellations agricoles de vendredi prochain. La Chambre vote par scrutin public sur le renvoi à la suite de l'interpellation **Cachin** sur les moyens que le gouvernement propose pour mettre un terme au déficit des chemins de fer. **Par 307 voix contre 4 sur 311 votants, le renvoi est ordonné.**

M. Roger Salengro obtient du Gouvernement la reprise mardi du débat sur le chômage

En fin de séance, un vif débat s'est engagé sur les propositions de la conférence des Présidents tendant à retirer provisoirement de l'ordre du jour le débat sur le chômage, ce débat devant faire place au débat sur la propriété commerciale.

M. Roger SALENGRO, député du Nord, dressa la protestation du gouvernement socialiste et au terme d'une discussion où intervinrent **MM. Daladier et Pierre Laval**, obtint du gouvernement et de la Chambre, que le débat sur le chômage fut repris dès mardi après-midi.

Le débat s'ouvrira mardi après-midi par la réponse du ministre du Travail aux différents interpellateurs.

La séance du mardi matin sera affectée au débat sur la taxe à l'importation.

La séance est levée à 20 h. 30. Séance demain matin, à 9 h. 30, suite de l'outillage national.

CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT

Un banquet du Salon des Poids lourds

A l'occasion du Salon des Poids Lourds la Fédération nationale des commissionnaires de transport transitaires, agents maritimes et assimilés, la Fédération nationale des transporteurs de France, et l'Union des véhicules industriels, ont donné sous la présidence de M. Deligne, ministre des Travaux Publics, leur banquet annuel.

On remarquait à la table d'honneur: MM. Blaisot, ministre de la Santé Publique ; Cathala, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur ; Les sénateurs MM. Bersez (Nord); Edmond Cavillon (Somme) ; les députés, MM. Beltremieux (Pas-de-Calais); Blum, président de l'Union des Véhicules industriels et de la conférence des transports de France; Lherbiers, président de la Fédération nationale des commissionnaires des transports transitaires, etc...

Au dessert, des discours ont été prononcés par MM. Musnier, Lherbiers, Blum et Deligne.

SAVOIR C'EST PRÉVOIR
NE CRAIGNEZ PAS D'APPRENDRE LA VÉRITÉ
demandez votre horoscope gratuit

Le célèbre Professeur **DJEMARO** offre, durant son séjour en France, de venir en aide aux opprimés, aux découragés. Il affirme que le secret du bonheur dépend de la confiance en soi, de la maîtrise de la volonté, de la **RÉVÉLATION DE L'AVENIR**. Quels que soient l'âge, la situation, l'état de santé, on peut améliorer son existence grâce au précieux secours de l'astrologie. Le Professeur **DJEMARO** vous dévoilera les secrets de votre vie future ; vous connaîtrez vos amis, vos ennemis, votre destinée. Il deviendra votre guide et vous indiquera la route à suivre pour réaliser vos projets et satisfaire vos ambitions : affaires, héritages, spéculations, mariage, divorce. Et, grâce à lui, le bonheur et la prospérité remplaceront déceptions et soucis.

Pour recevoir sous pli cacheté et discret, l'étude gratuite de votre avenir, écrivez TRÈS LISIBLEMENT votre DATE DE NAISSANCE très exacte, vos nom, prénoms, (si vous êtes Madame, ajoutez votre nom de demoiselle), adresse et, si vous le voulez joignez 2 fr. en timbres-postes pour frais d'écritures.

Professeur **DJEMARO**, service **EG**, 17, rue de l'Industrie, COLOMBES (Seine).

LE NOUVEAU RAID FRANCE-MADAGASCAR

L'aviateur René Lefèvre, qui, avec Lotti et Assolant, traversa l'Atlantique, a quitté Cannes jeudi matin, à 6 h. 21, à bord de son monoplan de 40 chevaux. Lefèvre compte couvrir le trajet Cannes-Majunga en dix étapes, dont la première sera Cannes-Gabès, avec une très courte escale à Tunis.

LE PRINCE DE GALLES SOUFFRE DE LA MALARIA

On apprend que le prince de Galles, qui a fait annuler les engagements qu'il avait pris pour la journée de jeudi, est retenu au lit, au palais Saint-James, à Londres, pour une crise de malaria.

Son entourage n'a publié aucun communiqué, mais lorsque le prince a fait annuler sa visite à Portsmouth, où il devait présenter les nouvelles couleurs de la marine royale en présence du roi, on a fait savoir que le prince n'avait qu'une légère fièvre.

L'acte de banditisme de Marcq-en-Barœul

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Alors se produisit cet autre geste magnifique et courageux du receveur, qui se traînant jusqu'au bandit, saisit son bras pour lui faire lâcher prise. Mais le jeune et athlétique cambrioleur lui serra le poignet et dégagea sa main d'un mouvement brutal et rapide.

La dernière intervention de M. Billard eut pour résultat de faire faire déchirer un billet de cinq francs, dont un coin resta dans la caisse.

Le bandit sortit sans précipitation, ferma l'espace libre à côté du grillage avec le battant de la porte de la salle à manger, ferma également la porte du bureau, rejoignit l'homme armé et sortit en prenant soin de fermer aussi la porte de la maison.

LE VIEILLARD PLEURA

M. Billard n'entendit aucun bruit de fuite, de sorte qu'il ne peut préciser la direction prise par les bandits. Le temps d'ouvrir les portes et les hommes masqués avaient disparu. Le receveur sortit, appela un voisin, lui conta sa mésaventure ; une réaction se produisit et le brave vieillard pleura.

On s'empressa autour de M. Billard, qui, reprenant son self-contrôle, raconta toute la scène aux voisins.

M. Jacquemet, commissaire de police à **Marcq-en-Barœul**, accourut, recueillit la déclaration de l'infortuné receveur, effectua les constatations d'usage et téléphona au Parquet de Lille.

CE QUE NOUS DIT M. BILLARD

Nous avons trouvé M. Billard et sa femme dans son bureau, hier matin. L'héroïque receveur raconta la scène une fois de plus et nous dit :

— C'était pour moi une question d'amour propre qui se posait. Cette aventure, qui consiste pour un homme de conscience à demeurer impuissant devant un tel forfait, un pareil pillage, c'est comme un ver rongeur pour l'esprit. Ne pas être maître de soi. C'est aussi une question de probité sans compter que cet état d'infériorité où je me suis trouvé,en fin de compte, est humiliant, c'est pourquoi malgré les exhortations au calme que je reçois de partout, je m'énerve, je m'indigne, je brûle de voir ces bandits arrêtés.

UN CYCLISTE DANS LA RUE

Un ami est venu dire à M. Billard pendant que nous notions les précisions de son récit, qu'on avait vu un cycliste tenant à la main un vélo non éclairé, qui faisait les cent pas entre la rue Nationale et la maison du receveur.

Cet homme faisait certainement le guet et craignait l'arrivée de Mme Billard ou d'un visiteur.

Quoi qu'il en soit les bandits connaissaient les habitudes et les altres de la maison et ce sont des habitants de la localité.

L'ENQUÊTE

M. Ucciani, chef de la 2e Brigade Mobile de Lille, pressenti par le Parquet pour s'occuper de cette affaire, a délégué M. Mariani, inspecteur, qui a commencé cette difficile enquête hier matin.

La gendarmerie fait des recherches de son côté et M. Chaigneau, maréchal des logis à **La Madeleine**, a appréhendé hier à la première heure, un Polonais qui sortait de la prison de Loos et qui, sous une mesure d'expulsion, s'apprêtait à quitter la France.

Amené devant M. Billard, on lui appliqua un foulard sur le visage et le receveur demeura perplexe.

— Montrez-moi sa main.

Le Polonais s'exécuta.

— Ce n'est pas lui ! affirma M. Billard catégoriquement.

C'est que M. Billard remarqua pendant la scène de banditisme que l'homme masqué avait les mains blanches et fines d'un oisif.

On a relâché cet étranger. Et l'enquête continue.

BANDITS

A l'heure où on se passionne sur les opérations policières contre les bandits corses, où on lit les exploits des bandits américains, où on se croyait immunisé contre les pratiques des cambrioleurs audacieux de ce genre, voilà qu'autour de Lille sévissent des hommes masqués.

Difficile sera la recherche de ces dangereux malfaiteurs qui sont capables de recommencer leur romanesque « coup de main ».

Espérons qu'elle sera concluante pour la sécurité de notre région, trop éprouvée par de trop nombreux forfaits odieux.

AVIS

1.000 Fr. de récompense à qui pourra nous remettre un écrit de l'individu qui se permet de dire que les margarines LILIA et NETTA vont disparaître. — Réclamez-les chez votre épicier, ce sont les meilleures. 1006

ÉTAT AMÉLIORÉ DU DOCTEUR SCHACHT VICTIME D'UN ACCIDENT D'AUTO

La nouvelle de l'accident dont le docteur Schacht a été victime, a produit une forte impression dans les milieux politiques et financiers allemands, où on suit avec le plus vif intérêt les nouvelles reçues sur son état.

A l'hôpital de Waren, dans le Mecklembourg, où le docteur Schacht a été transporté, on déclare que, pour le moment, son état ne présente pas un caractère de gravité spécial.

L'ancien président de la Banque d'Empire se rendait à Rostock, pour reconduire son fils qui suit les cours de l'Université de cette ville, lorsqu'il a été victime de cet accident.

L'état de santé du docteur Schacht s'est amélioré pendant la nuit de mercredi à jeudi. La fièvre a baissé sensiblement et jeudi matin la température du blessé n'était plus que de 37°5. Le docteur Niederhaus, qui le soigne, est d'avis qu'il n'y a aucun danger pour lui.

LA CATASTROPHE de Wavre-Ste-Catherine

Elle fut causée par l'erreur d'un mécanicien qui prit un feu vert pour un feu rouge

M. Mofman, substitut du procureur du roi, à Malines, chargé de l'enquête concernant l'accident de chemin de fer de Wavre-Sainte-Catherine, est parvenu à préciser les circonstances de l'accident.

Le train de Bruxelles et celui de Lille empruntent en venant de Malines, deux voies parallèles, qui se rejoignent au lieu dit « Elzenstraat ».

A un certain endroit, un grand signal à feu jaune indique à chaque train à 800 mètres qu'un nouveau signal existe, ouvrant ou fermant la voie.

Ce second signal était à feu vert, pour l'express de Lille, ce qui lui ouvrait la voie et à feu rouge pour le train bloc de Bruxelles, ce qui fermait le passage à celui-ci.

Par suite d'une confusion impardonnable, le mécanicien du train-bloc prit le feu vert pour le feu rouge, bien que les deux feux fussent distants de 9 mètres et il continua sa marche au lieu de freiner. A 100 mètres du signal, le mécanicien s'aperçut de son erreur et bloqua ses freins, mais il était trop tard et malgré tous ses efforts, il ne put arrêter son convoi qu'au moment où la locomotive et le tender avaient déjà dépassé le point de jonction des deux voies.

Il fit immédiatement la manœuvre pour ramener le train en arrière, mais le train de Lille arrivait dans l'obscurité ; son mécanicien ne put s'apercevoir de la situation et la locomotive prit en écharpe celle du train-bloc, dans laquelle elle s'encastra littéralement, en la projetant vingt mètres plus loin.

LE MÉCANICIEN DU TRAIN-BLOC RESPONSABLE

La responsabilité de l'accident incombe entièrement au mécanicien du train-bloc. Cet agent n'a fait aucune difficulté pour reconnaître sa faute.

Il a été mis en état d'arrestation hier matin et sera inculpé d'homicile involontaire.

MORT DU CHAUFFEUR DE L'EXPRESS DE LILLE

Le ministre des Transports s'est rendu sur les lieux de l'accident. Il est allé ensuite s'informer à Malines de l'état des blessés.

Le chauffeur Van Dam, de l'express de Lille, domicilié à Anvers, est mort hier matin.

Il ne sent p'us son estomac

Depuis huit ans, il en souffrait tellement qu'il avait perdu tout courage.

« Depuis huit ans, je souffrais de maux d'estomac et tous les régimes ne me faisaient aucun effet. Je perdais courage et me laissa t aller sans goût, sans force. De guerre lasse, j'ai essayé les Sels Kruschen et depuis, je chante, je ne suis jamais fatigué, je ne sens plus mon estomac. Les Sels Kruschen m'ont sauvé de la neurasthénie.

» M. L. M..., à Haveluy (Nord). »

Lorsque les sécrétions gastriques sont insuffisantes, les aliments fermentent dans l'estomac, au lieu d'être précipités dans l'intestin. Il en résulte des lourdeurs, brûlures, somnolence, lassitude, et manque d'appétit. Les Sels Kruschen rendent les sécrétions de l'estomac abondantes et régulières, et assurent ainsi des digestions faciles et agréables; les mets les plus lourds passent sans douleurs. Ces six sels combinés régularisent en outre toutes les autres fonctions. Ils stimulent l'intestin et suppriment toute constipation. Ils obligent le foie et les reins à travailler régulièrement et à débarrasser votre sang des impuretés et des poisons uriques qui l'encrassent. Grâce à Kruschen, votre organisme est nettoyé de fond en comble, un sang pur et clair coule de nouveau dans vos veines et vous remplit d'ardeur et de vitalité. Une pincée de Sels Kruschen prise tous les matins dans votre café, votre thé ou de l'eau chaude, il n'en faut pas davantage pour vous rendre joyeux et bien portant. Commencez à la prendre dès demain. Sels Kruschen, toutes pharmacies : 9 fr. 75 le flacon ; 16 fr. 80 le triple flacon suffisant pour 4 à 5 mois).

LA LIVRE EN HAUSSE

On télégraphie de Londres :

La hausse de la livre, qui s'est manifestée mercredi est enregistrée avec un plaisir très marqué par les journaux britanniques, qui restent toujours très sobres de commentaires à ce sujet. Ils se bornent presque uniquement à indiquer que cette reprise était attendue ; que l'abandon de l'étalon or a déjà amené une augmentation de l'indice du coût de la vie.

Le dernier indice, en effet, était de 99,4 (par rapport à 1913) contre 94,70 au début de septembre. Les journaux estiment d'ailleurs qu'une hausse des prix de détail doit avoir pour effet de créer un meilleur équilibre entre les prix de gros ou prix mondiaux, et les prix de détail.

D'autre part, dans la Cité, on a retrouvé, jeudi matin, la note de la clôture de la veille. La livre débute à 85 ¼ par rapport au franc et à 3,33 par rapport au dollar.

Les milieux financiers ont pris connaissance, avec satisfaction, d'un communiqué du comité des banquiers de Londres, aux termes duquel toutes les banques anglaises continueraient actuellement d'accepter les effets allemands venant à échéance le 29 février 1932.

Enfin, hier à Paris, en clôture, la livre a coté 86,25 contre 85,25 la veille.

ON A RETROUVÉ le corps du typographe assassiné

Les recherches entreprises en Seine, pour retrouver le cadavre du malheureux Louis Brunet, ont repris de bonne heure, jeudi matin.

Dès 7 heures, M. Guillaume, commissaire divisionnaire à la police judiciaire, s'était rendu à la prison de la Santé. Plisset, le complice de Mouvault, avait été extrait de sa cellule et, accompagné de l'inspecteur, a été conduit à Herblay.

Arrivé près du quai de Seine, Plisset a été invité à préciser l'endroit où le corps de Brunet avait été immergé. Immédiatement, les recherches, dans le lit du fleuve, ont été reprises.

Plisset, le complice de Mouvault, assistait, à Herblay, aux opérations qui ont permis de retrouver le cadavre vers la pointe de l'Ile, dans le petit bras de la Seine.

C'est lui qui a guidé la barque où se trouvaient les magistrats enquêteurs. De 7 h. 30 à 11 h., les recherches du scaphandrier Le Gall furent infructueuses à l'endroit indiqué par Plisset et qui avait déjà été fouillé hier. Elles allaient être interrompues à cause de la fatigue du scaphandrier, lorsque celui-ci, plongeant une dernière fois, un peu plus loin, à 20 mètres environ de la berge, put tirer, avec l'aide de deux hommes, le cadavre plein de boue, dans son vêtement de treillage, et alourdi par son chargement de briques.

CADAVRE SERRÉ EN BOULE ET DÉCOMPOSÉ

Le cadavre était serré en boule et décomposé ; il n'avait plus forme humaine. On l'a transporté à la morgue du cimetière d'Herblay, où il sera examiné par le docteur Paul.

Prévenu aussitôt, M. Guillaume, commissaire à la police judiciaire, s'est rendu sur les lieux, accompagné de plusieurs inspecteurs.

UNE LETTRE DE L'ASSASSIN

Norbert Mouvault, l'assassin de typographe Brunet, un mois après son crime, avait envoyé une lettre au procureur de la République, pour lui demander protection contre l'ami de sa femme, Alexandre Thomas.

Dans cette lettre, datée du 10 novembre, Mouvault signale que sa femme a quitté le domicile conjugal depuis le 10 août, pour vivre avec Alexandre Thomas, 18, rue de Médéah, emmenant avec elle ses deux enfants et son linge. Après avoir ajouté qu'il s'était rendu quelque temps après, chez le faux ménage, pour reprendre son fils aîné, Mouvault termine sa lettre par cette phrase : « Ayant appris par la suite que Alexandre Thomas était menaçant pour moi et, de plus, armé et qu'il faisait partie d'une section communiste dont il était le meneur, je viens solliciter protection près de votre haute bienveillance ».

Ce cynique document, qui avait été confié aux enquêteurs, va être versé au dossier du juge d'instruction.

M. LE SÉNATEUR HAYEZ MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF DES MINES

De l'**Officiel** : Par arrêté du 1er décembre 1931, il a été désigné, pour faire partie du comité consultatif des mines jusqu'au 1er octobre 1935, en sus des membres de droit et des membres désignés par vote d'élection, M. Hayez, sénateur du Nord.

UN MINEUR ÉCRASÉ SOUS UN ÉNORME BLOC DE PIERRE, A SOMAIN

Un mortel accident de travail s'est produit à la fosse de Sessevalle, à Somain. Vers 20 heures, l'ouvrier polonais Watorek Léopold, âgé de 31 ans, domicilié à Somain, corons de la Fabrique, était occupé à abattre du charbon à l'aide d'un marteau-piqueur dans le quartier 2, à l'emplacement d'une « rallonge », de charbon de la veine réserve, lorsqu'un énorme blonc de pierre d'environ un mètre cube s'abattit sur l'ouvrier qui n'entendit pas le craquement caractéristique bien connu des mineurs, par suite du bruit causé par le marteau-piqueur. Ses camarades de travail coururent à son secours et s'employèrent à dégager le malheureux qui respirait encore. Remonté du fond et transporté immédiatement à l'Hôtel de Dieu, de Douai, il succomba malgré les soins qui lui furent prodigués

Watorek laisse une veuve et deux jeunes enfants, âgés de 2 ans et demi et de 10 mois. Le délégué mineur se livre à une enquête minutieuse pour établir les responsabilités.

ÉCHOS et CARNET

CALENDRIER. — **Vendredi 4 décembre 1931**
Soleil : Lever à 7 h. 27 ; coucher à 15 h 55.
Lune : Lever à 0 h. 55 ; coucher à 13 h 07
Aujourd'hui : Ste-Barbe. — Demain : St-Sabin.

MÉTÉOROLOGIE. — **Station de Lille.** — Observations faites le 3 décembre, à 18 h. — Baromètre 756 mm. 1 ; baisse depuis la veille à 18 h. : 14 mm. 5 ; Thermomètre : Fronde : 5,5 ; Minima : 1,8 ; Maxima 5,5 ; Etat hygrométrique, 91 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h., 0 mm. 3 ; Direction du vent Sud ; Force : Assez fort à fort ; Direction des nuages : pas d'observation ; Etat du ciel : Couvert ; Temps probable pour aujourd'hui : frais ; quelques pluies

PRÉVISIONS RÉGIONALES MÉTÉOROLOGIQUES. — Région Nord, mauvais temps, ciel couvert avec pluie devenant demi ou trois-quart couvert avec quelques averses Vent de Sud-Ouest à Ouest, 10 à 12 m. Hausse diurne de température minimum en hausse de 5° sur la nuit précédente

L'ARRIVÉE EN FRANCE de l'hydravion de M. Paul Reynaud

L'hydravion dans lequel M. Paul Reynaud, ministre des Colonies, vient d'effectuer son grand voyage en Asie, a amérri à Marignagne, hier, à 15 h. 25.

A 13 h. 15, l'hydravion ministériel survolait l'Ile Rousse, la pittoresque cité touristique, puis il piquait directement sur Toulon ; survol interdit, disent les règlements de l'aéronautique ; respectueux de ces règlements, mais désireux néanmoins de pouvoir contempler le port de guerre et la rade, M. Paul Reynaud, demandera au ministère de la Marine, l'autorisation de survoler Toulon, le radiotélégraphiste n'eut pas longtemps à attendre la réponse : l'hydravion pouvait pénétrer au-dessus de la zone interdite.

Une restriction cependant, le ministre n'était pas autorisé à survoler certain établissement dont la vue aérienne reste interdite.

LE « JEANNE-D'ARC » PARTI DE BUENOS-AYRES

Le navire école « Jeanne-d'Arc » est parti hier de Buenos-Ayres.

Les représentants du gouvernement ainsi que le personnel de l'ambassade et de nombreuses sociétés assistaient au départ

L'équipage a été l'objet d'une ovation de la foule.

COUR D'APPEL DE DOUAI

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Le 28 avril dernier, M. Georges Leroy 24 ans, négociant en papier à Creix, se rendait à la gare de cette localité en auto, lorsqu'il renversa un piéton, M. Pierre Mezière, âgé de 72 ans. Ce dernier mourut le 1er mai à la suite de ses blessures.

L'enquête permit d'établir que l'allure de l'auto était exagérée ; d'autre part, les freins ne fonctionnaient pas.

La veuve de la victime et ses trois enfants intervinrent à l'audience du tribunal correctionnel de Lille.

Leroy fut condamné pour homicide involontaire à 100 fr. d'amende. Mme veuve Mezière obtint 55.600 fr de dommages-intérêts et ses enfants 10.000 francs.

La Cour rend un arrêt qui condamne M. Leroy à 6 jours de prison avec sursis, 100 fr. d'amende et à payer à la partie civile la somme de 54.000 fr. à titre de dommages-intérêts.

⁂

M. Ernest Darras, charron au **Transloy** suivait en auto la route d'**Arras à Sapaume** lorsqu'à **Beaulencourt**, il renversa un jeune Polonais, Félix Kovoslezyk, qui circulait à bicyclette. Assez sérieusement blessé, le cycliste dut subir une incapacité de travail de 4 mois.

Le tribunal correctionnel d'Arras condamna l'automobiliste à 25 fr. d'amende, lui imputant un tiers de responsabilité dans l'accident et il alloua à la victime une provision de 1.500 fr. en attendant les résultats de l'expertise.

Après plaidoiries de Me Labbe et Jérôme, **la Cour confirme purement et simplement le premier jugement.**

⁂

Mme Ghesquières, 32 ans, ouvrière dans une filature se trouvait sur un trottoir de la rue Colbert, à **Tourcoing** où elle habite, lorsqu'elle fut renversée par un camion auto qui en embardant était monté sur le trottoir.

Mme Ghesquière eut une jambe brisée.

A la suite de cet accident le tribunal correctionnel de Lille condamna le chauffeur Julien Debeurne 33 ans, herboriste à Tourcoing à payer 73.600 fr. de dommages-intérêts à la victime.

La Cour appelée à liquider cette indemnité augmente le chiffre du « trollum DOLBOIS » et accorde au total 80.000 fr. de dommages-intérêts à la partie civile.

DIFFAMATION A MONTREUIL-SUR-MER

Mme Hennton, propriétaire d'un moulin à Montreuil-sur-Mer a poursuivi pour diffamation M. Léon Ducrocq, président du Syndicat des boulangers qui avait fait imprimer des tracts à son intention et M. Alphonse Lièvre secrétaire du Syndicat qui s'était chargé de les faire distribuer

Le tribunal correctionnel de Montreuil condamna M Ducrocq à 100 fr. d'amende et M. Lièvre à 25 fr. et tous deux solidairement à payer à Mme Hennion 10.000 fr de dommages-intérêts.

Par un second jugement intéressant une affaire idoulique, le tribunal infligea les mêmes sanctions aux deux prévenus qui s'entendirent condamner en outre, solidairement à verser à M. Bonnel, directeur du moulin, 2.000 fr. d'indemnité.

La Cour a renvoyé l'affaire à huitaine.

LE MEFAIT D'UN ANCIEN LÉGIONNAIRE ALLEMAND

Edouard Spriès, 31 ans, est un déserteur de l'armée allemande qui s'engagea dans la Légion Etrangère.

Envoyé au Maroc il s'y comporte vaillamment et fut blessé trois fois.

Délaissant le métier des armes, Spriès s'improvisa globe trotter et se mit à parcourir le monde. Mais un jour qu'il se trouvait à Calais, l'ancien légionnaire commit une agression nocturne contre une dame Jacob.

Le tribunal correctionnel de Boulogne condamna l'escarpe à 3 mois de prison

Devant la Cour, Spriès se présente la poitrine consellée de décorations. Il proteste de son innocence avec véhémence et Me Reisenthel qui présente sa défence plaide l'acquittement

Mais la Cour se contente de confirmer le jugement de Boulogne dans toutes ses dispositions.

MALADROIT CHASSEUR

En compagnie d'autres chasseurs, M. Louis Mercier se livrait au plaisir de la chasse à Wulverdinghe. Comme il tirait un lapin, il manqua son but pour en atteindre un autre en la personne de M. André Degraeve dont les jambes furent criblées de plombs.

Le tribunal correctionnel de Dunkerque condamne le maladroit chasseur à 100 fr. d'amende et à indemniser M Degraeve pour la somme de 6.300 fr.

En appel, l'affaire est plaidée par Mes Vanhoucke et Jardel.

La Cour confirme les 100 fr. d'amende et elle élève le chiffre des dommages-intérêts à 7.000 fr 55

FEUILLETON DU 4 DÉCEMBRE. — N. 47

LA VIERGE à l'étrange regard

par Olivier DUVERGER

Comme Colette remerciait les jeunes gens de les avoir accompagnés et de leur avoir ainsi procuré une agréable après-midi, Henri proposa :

— Si vous le permettez, je vous garderai à dîner ce soir. Nous irons manger tous quatre au Mont-Boron. Cela terminerait dignement une journée si bien remplie.

— Je le veux bien quant à moi si Rolande accepte elle aussi — à condition toutefois de prévenir les miens.

— Il nous sera facile de téléphoner chez vous, chérie. Je ne pense pas que Mademoiselle Rolande nous refuse ce plaisir d'une soirée agréable, bien entre nous.

Le jeune fille hésitait. Elle aurait bien aimé accepter, espérant avoir de Jacques les éclaircissements qu'elle attendait avec curiosité. Elle ne savait pas que faire par ailleurs, craignant, sans en expliquer les raisons, de se trouver seule avec lui comme il le lui avait demandé.

Colette qui avait arrêté sa voiture, le long d'un trottoir au tournant des jardins, vint brusquer sa décision.

— C'est oui ou non, Rolande. Si non, nous allons dire bonsoir à ces Messieurs et nous remontons à Cimiez. Si oui, nous filons au Mont-Boron.

Jacques intervint.

— Acceptez Mademoiselle, je vous en prie. J'aurais encore tant de choses à vous dire sur Monsieur votre père.

Cette considération la décida. Son père ! Entendre parler de cet être chéri ! Et puis que risquait-elle ? N'était-ce pas la solution la plus élégante que de dîner à quatre. Elle évitait ainsi le rendez-vous en tête-à-tête qu'elle n'aurait jamais osé accepter.

— Soit. Je suis des vôtres. Je ne veux point, par mon refus